

Président de la Chambre des Comptes, s'y est aussi rendu pour le même sujet.

II. Un voyage que Mr. d'Ayrolles, Résident du Roi de la Grande-Bretagne à la Cour de Bruxelles où il est de retour, étoit allé faire à *La Haye*, a eu pour objet le renouïement des conférences au sujet des affaires de la Barrière & du Tarif, qu'on croit d'autant plus devoir se faire sans plus de délai, qu'en conséquence des derniers ordres venus de *Vienne*, tout est prêt pour reprendre ces conférences. On n'attend pour en fixer le terme, que le retour des Commissaires absens.

III. Sur la fin de Juillet, le Sérénissime Duc, Gouverneur-Général, a rendu le Décret suivant, qui établit Mr. Neny pour être Commissaire Royal de l'Université de *Louvain*.

*Son Altesse Royale étant informée, que les Edits, Ordonnances & Décrets, émanés successivement pour la Direction, la Discipline & la Police de l'Université de Louvain, ne sont pas observés avec l'exactitude qui seroit à désirer pour le bien de cette Université & pour le progrès des Sciences, Elle a jugé qu'il étoit important d'y pourvoir par l'établissement permanent d'un Commissaire Royal, qui seroit chargé d'y veiller & de lui en rendre compte. A ces causes, S. A. R. de l'avis du Conseil Privé de Sa Maj. a nommé, commis & établi; nommé, comme & établit par les présentes, Patrice de Neny, Chevalier - Conseiller de Sa Maj. en ses Conseils Suprême & d'Etat, Trésorier Général de ses Domaines & Finances, son premier Commissaire & Plénipotentiaire aux Conférences de Bruxelles, en qualité de Commissaire de Sa Majesté pour les affaires concernant l'Université. Vient Son Alt.*